

quer que quelques Auteurs comptent l'institution de cette Chevalerie dès l'année 844. lorsque, disent-ils, S. Jaques apparut au Roi Don Ramire, lui promettant le gain de la Bataille qui se donna près de Longronnon, entre son Armée & celle des Mores : d'autres ne la prennent que du tems que le Pape Alexandre III. approuva cet Ordre, en 1175. sous le Regne de Ferdinand II. Quoi qu'il en soit cet Ordre, qui suit la Regle de St. Augustin, a pour marque de ses Armoiries une Croix rouge en forme d'épée : tous les Chevaliers peuvent s'affoir & se couvrir devant le Roi lors qu'il tient Chapelle de l'Ordre : enfin c'est l'Ordre de Chevalerie le plus riche d'Espagne, dont les seuls Commanderies rapportent un revenu annuel de deux cens soixante onze mille sept cens dix Ducats.

## A R T I C L E   I I .

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.*

*Arrêt pour les monoyes.*

I. **L**A diminution des especes marquée pour le mois de Janvier, a eu lieu sur le pied que nous l'avons dit ailleurs : \* mais celle qui avoit été fixée au mois de Fevrier, a été prorogée au premier de Mars, en vertu d'un Arrêt du 22. Janvier; qui ne fut rendu public que les premiers jours de Fevrier. Par cet Arrêt les Loüis d'or en France seront réduits au premier Mars à douze livres dix sols, les Ecus à trois livres sept sols, les pièces de vingt sols à quatorze sols six deniers, cel-

\* Voyez Janvier page 37.